

Résultats du premier tour des élections régionales et départementales

Ce dimanche 20 juin, avait lieu le premier tour des élections départementales et régionales.

Élections régionales

Le premier tour des élections régionales a atteint un taux de participation de 33,24% en Gironde.

- 30,99% des votes ont été recueillis par la liste de l'union gauche, d'Alain Rousset
- 19,17% par la liste du rassemblement national, d'Edwige Diaz,
- 13,71%, par la liste d'union centre, de Geneviève Darrieussecq,
- 12,46%, par la liste de parti républicain de Nicolas Florian,
- 12,08%, par la liste du parti écologiste de Nicolas Thierry
- 7,3%, par la liste divers droite d'Eddy Puyjalon
- 5,67%, par la liste du parti d'extrême gauche de Clémence Guetté
- 1,74%, par la liste du partis de la lutte ouvrière de Guillaume Perchet

Élections départementales

Canton d'Andernos-les-Bains

Avec un taux de participation de 32,68%, à l'issu du premier tour des élections départementales :

- 16,99% des voix ont été recueillies par M. De Gonneville Philippe et Mme Larrue Marie, de divers droite.

- 19,39%, par Mme Gouy Monique et M. Lespaux Philippe, du rassemblement national
- 17,98%, par Mme Doublet-Mano Coline et M. Perrot Basile, de l'union de gauche et des écologistes.

Canton de Gujan-Mestras

Le canton a compté un taux de participation de 32,03% pour ce premier tour des élections départementales :

- 33,40% des voix ont été recueillies par Mme Desmoulin Karine et M. Pain Cédric du parti socialiste
- 19,35%, par l'union du centre et de droite avec M. Chauvet Jacques et Mme Dubois-Veillard
- 18,08%, par M. Dumonteil Bruno et Mme Rezer-Sandillon, de divers droite

Canton de La Teste de Buch

Avec un taux de participation de 34,81%, pour le premier tour des élections départementales :

- 57,12% des voix ont été recueillies par l'union à droite de Mme. Antoun May et M. Davet Patrick
- 18,18%, par Mme Erb Francine et M. Lamara Laurent, du rassemblement national
- 17,37%, par la Mme Coineau Françoise et M. Gloaguen Jérémy, du parti écologiste

Dans tout ces cantons, aucun binôme n'a récolté la majorité absolue des suffrages exprimés sur au moins un quart des inscrits, un second tour aura donc lieu le dimanche 27 juin 2021 pour départager les candidats.